(N°. 5.) (1827.)

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

Du MERCREDI, 17 *Janvier* 1827.

TURQUIE.

Constantinople, le 10 décembre.

Le 1er, on a publié un firman qui abolit les confiscations dans tout l'empire ottoman. Il était accompagné d'un réglement sur les successions des mahométans et d'autres religionnaires, qui est très-favorable pour les sujets de S. H.

Du 15. — La poste de Smyrne, venue hier, a apporté la nouvelle de l'arrivée de la flotte égyptienne à Navarin. On apprend de la Grèce que Redschid-pacha a levé le siége d'Athènes. Un complot qui avait pour but de livrer Fabvier et les officiers étrangers, échoua, de même que d'autres opérations. Redschid-pacha aurait éprouvé de grandes pertes. Les officiers bavarois étaient arrivés à Napoli. Les députés grecs s'étaient successivement réunis dans l'île de Poros et avaient, par une résolution unanime, transféré le siége de leurs séances à l'île d'Egine, où ils ont déjà commencé leurs travaux.

RUSSIE.

St.-Pétersbourg, 26 décembre.

L'empereur vient de décider que la noblesse conférée à des individus de la classe des négocians pour des services rendus à l'état, ne serait à l'avenir que *viagère*, et qu'en conséquence elle ne passerait pas à leurs descendans. Cette disposition n'ayant pas d'effet rétroactif, ne regarde point ceux qui avaient été précédemment l'objet de semblables faveurs.

(Il est des pays où la noblesse ne se transmet qu'à la descendance mâle; il en est où le ventre annoblit. Un négociant riche, probe et considéré est noble, dans tous les pays civilisés, de la véritable noblesse, celle de l'honneur).

PORTUGAL.

Lisbonne, le 27 décembre.

Hier 26, la princesse régente a daigné recevoir en audience particulière le comte de Casa-Florès, ambassadeur de S. M. le roi d'Espagne auprès de notre cour.

La réception du comte de Casa-Florès suffit pour démontrer que cet ambassadeur de S. M. C. est réintégré dans la plénitude de ses fonctions auprès de la cour de Portugal, fonctions dont il avait été suspendu par des motifs bien connus de toute l'Europe. (*G. de Lisbonne*).

Secrétairerie d'état de la guerre, 24 décembre.

S. A. l'infante régente ordonne de communiquer à l'armée qu'aujourd'hui sont entrées dans le port les premières troupes de la division que S. M. B. a destinée à venir au secours de l'armée du Portugal. Marquis DE VALENÇA.

ANGLETERRE.

Londres, le 10 janvier.

La station anglaise dans la Méditerrannée se compose du 74 *le Revenge* (sir Harry Neale); de six frégates et 15 bricks; ainsi, devant Lisbonne, devant Oporto et dans la Méditerrannée, il se trouve 36 bâtimens de guerre anglais.

— Les produits de l'agriculture de Rhio (port franc établi par les Hollandais, et qui n'est éloigné de Singapore que de 7 heures de navigation), sont depuis peu devenus d'une grande importance pour le commerce.

La compagnie royale hollandaise a fait, l'année dernière, sa première expédition à la Chine. Si, dans la vue de poursuivre ce commerce, elle réalise le projet d'établir à Rhio un dépôt pour les marchandises du détroit, nous pouvons nous attendre à rencontrer une concurrence décidée pour toutes les branches de commerce de ces contrées.

Du 11. — Quelques personnes qui se prétendent bien informées, croient savoir que le départ inopiné de Londres, de M. le prince de Polignac, se rattache à une affaire particulière de la plus haute importance. S'il faut s'en rapporter à ce qu'on dit, l'ambassadeur français n'aurait point quitté brusquement la capitale de la Grande-Bretagne par suite de hautes questions politiques et diplomatiques qui s'agitent au sujet de l'Espagne et du Portugal; il s'agirait d'une question beaucoup plus délicate encore, et qui toucherait aux intérêts les plus vifs de l'Angleterre.

On répand le bruit qu'avant de venir à Paris, M. le prince de Polignac a dû se rendre à Compiègne, où le roi se trouve depuis hier au soir, et l'on ajoute que ce nouvel et grave incident cause de vives alarmes à M. le président du conseil.

ALLEMAGNE.

Dusseldorff, 28 décembre.

L'assemblée des états a terminé ses discussions sur les dix-huit questions qui avaient été posées.

La 18e et dernière était ainsi conçue : « La tenue des registres de l'état civil appartiendra-t-elle aux officiers municipaux, à l'exclusion des curés »

La négation a été adoptée à une majorité de 78 voix contre 1.

Francfort, 7 janvier.

Le *Spectateur oriental*, du 1er décembre, confirme la nouvelle qu'Athènes est débloquée; c'est pour avoir des vivres que Redschid s'est replié sur Salone.

(Des lettres particulières attribuent la retraite de Redschid à l'expédition de Coletti.)

Par forme de compensation, le *Spectateur turc* dit qu'on assure qu'Ibrahim-pacha s'est emparé sans résistance de Napoli de Malvoisie, où les Grecs n'avaient laissé qu'une chétive garnison non-approvisionnée.

FRANCE.

Paris, le 10 janvier.

On lit dans le *Courrier* anglais du 8 janvier, arrivé par voie extraordinaire, l'article suivant :

« On a enfin de bonnes raisons pour féliciter l'Europe sur l'adoption d'une mesure décisive et définitive, relativement à la Grèce, par trois grandes puissances, la France, la Russie et la Grande-Bretagne. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg ont envoyé, il y a quelque temps, à la Turquie, leur *ultimatum* par rapport à cette affaire.

» La cour des Tuileries *a accédé à la politique de ses alliés* dans la dernière quinzaine, et il n'est pas possible que la Turquie oppose de la résistance aux demandes de ces trois cabinets.

» On demande à la Porte la *reconnaissance pleine et entière*

de la nation grecque. Cette reconnaissance doit être communiquée officiellement aux trois puissances qui l'exigent, à un jour fixé. Si elle n'est pas communiquée au jour désigné, les ambassadeurs des cours chrétiennes alliées quitteront simultanément la ville de Constantinople. A l'expiration du terme accordé par l'*ultimatum*, la France, la Russie et l'Angleterre enverront des consuls en Grèce. » (*L'Etoile.*)

— C'est par erreur ou par toute autre raison que l'*Etoile* du 11 de ce mois a dit que l'article sur l'*ultimatum*, adressé par les trois grandes puissances à la Porte, était extrait du *Courier anglais* du 8. Il ne se trouve dans aucun des derniers numéros de ce journal, qui est réputé ministériel, mais bien dans le *Times* du 8; ce qui malheureusement diminue beaucoup l'importance de cette nouvelle, que le *Courrier* n'a pas même répétée. Ceux qui, dans ces derniers temps, ont voulu faire croire que le *Times* était l'organe de M. Canning, étaient dans une grande erreur, et ce qui le prouve, ce sont les sorties virulentes que cette feuille du matin s'est permises contre le duc d'York, immédiatement après la mort de ce prince.

— Quoique les séances pour ainsi dire préparatoires pour l'examen de la loi contre la presse n'aient eu encore aucun résultat positif, et que les commissaires n'aient point encore été nommés, on assure que déjà plusieurs membres de la chambre ont présenté ou se proposent de présenter une série d'observations d'une haute importance pour fixer l'attention des bureaux.

— Une explosion de mécontentement s'élève d'un bout de la France à l'autre contre l'anéantissement de la presse et de la librairie. La congrégation, à laquelle M. de Peyronnet prétend offrir ce grand sacrifice, n'est pas même d'accord sur les conditions auxquelles il serait accepté par elle. On assure qu'un certain nombre de membres de la chambre des députés, qu'on croit affiliés, se sont réunis pour discuter et préparer un contre-projet qu'ils opposeraient à celui du ministère, et auquel ils voudraient donner une teinte plus religieuse et plus catholique. Le projet actuel étant également oppressif pour toutes les opinions, ne leur suffit pas encore; ils voudraient une exception à leur profit, avec une complète intolérance pour tout écrit qui ne viendrait pas d'eux. C'est une patente d'impunité et un privilége exclusif qu'ils solliciteraient en faveur des doctrines absolues, ultramontaines et jésuitiques.

On porte à cinquante le nombre de ceux qui auraient conçu cette idée, et qui chercheraient à s'entendre pour y donner suite. Ce serait un commencement de scission entre les cent-cinquante-cinq députés que M. le conseiller Cottu annonce faire partie de la congrégation.

Du 12. — Tous les amis des libertés publiques apprendront avec plaisir que, dans sa séance d'aujourd'hui, l'académie française, sur la proposition d'un de ses membres, qui a développé avec beaucoup de mesure tous les inconvéniens du funeste projet de loi sur la police de la presse, a arrêté qu'elle s'assemblerait mardi prochain pour délibérer sur la démarche qu'elle doit faire dans l'intérêt des lettres, essentiellement lié à la liberté de la presse, rendue à la France par son auguste protecteur.

— Le *Précurseur*, journal de Lyon, contient ce qui suit sous la date du 8 janvier: « On assure qu'un grand nombre d'électeurs du département du Rhône doivent se réunir pour prier MM. les députés élus par eux de provoquer, près de la chambre dont ils font partie, la mise en accusation des ministres comme coupables d'attentat à la Charte constitutionnelle du royaume, par la présentation des projets de loi sur la presse et le jury.

— Les journaux allemands avaient répandu le bruit que la paix avait été conclue entre la Russie et la Perse par l'intermédiaire de l'Angleterre. Les mouvemens de troupes qu'on annonce dans toutes les parties de la Russie méridionale donnent au contraire à penser que la Russie va pousser cette guerre avec vigueur quand la saison pourra le permettre. (*Etoile*).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Séance du* 10.

Il est procédé successivement à trois scrutins qui donnent pour résultats l'adoption de trois projets de loi tendant à autoriser les départemens du Jura, du Puy-de-Dôme et de l'Aisne à s'imposer extraordinairement.

La chambre n'étant plus au nombre de 216 membres, s'ajourne à demain et à après-demain dans les bureaux pour entamer l'examen du projet sur la presse, et à samedi pour un rapport de la commission des pétitions.

Nouvelles de la Péninsule, venues des bords de l'Adour.

Soixante mille révoltés, commandés par Magessi, Telle, Jordan, Ardoz et le vicomte de Canelles, marchent sur Lisbonne, divisés en quatre corps. Ces forces partent de la direction de Coïmbre dont les insurgés se sont emparés sans coup férir.

La bourde de l'abdication forcée de Ferdinand en faveur de Don Carlos, est formellement contredite aujourd'hui par le journal du ministère.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 11 *janvier.*

S. M. le Roi a donné sur sa cassette et mis à la disposition de S. Exc. le gouverneur de Flandre occidentale, une somme de trois mille florins, en faveur des indigens, victimes de l'explosion du magasin à poudre d'Ostende; S. M. a assigné en outre provisoirement pour le même objet six mille florins sur le fonds de non-valeurs.

— M. le docteur André, médecin en cette ville, dont nous avons annoncé les cures heureuses faites sur trois sourds-et-muets, vient d'opérer avec le même succès le fils du sieur Maurus, boulanger, à Bruges, âgé de 14 ans.

Nous trouvons dans la *Gazette de la Flandre occidentale* les détails de cette opération, qui a eu lieu le 26 décembre, et pour laquelle ce jeune homme était venu à Bruxelles avec son père; la perforation à la première oreille s'est faite en moins de 5 minutes, et dans l'instant même le jeune Maurus entendit le tic-tac d'une montre et l'aboiement d'un petit chien; l'opération à l'autre oreille a duré près d'une demi-heure, à cause que le jeune homme trop vivement ému par ses nouvelles sensations, pouvait à peine se contenir.

Le père qui était de retour à Bruges, le 27, avec son fils, ne tarit pas en éloges autant de l'habileté du médecin que de la générosité avec laquelle il a agi envers un homme qui appartient à la classe ouvrière et qui a huit enfans.

— Le colonel Verveer, envoyé de S. M. au congrès qui devait être tenu à Panama, est arrivé le 20 septembre à Vera-Cruz, à bord d'un brik des Pays-Bas.

Du 12. — M. Hoogen, courrier de cabinet, est parti hier après-midi de cette ville, avec des dépêches pour l'ambassadeur de S. M. à Rome.

— D'après un correspondant du *Journal d'Anvers*, le siège de la haute-cour serait établi dans cette ville; il ajoute que ce bruit prend plus de consistance depuis qu'il paraît certain que le gouvernement a renoncé au projet de choisir à cet effet, soit Malines soit Breda.

— La police du Grand-Duché de Carlsruhe vient de prévenir le public que l'on a découvert aux environs de Francfort, les traces d'une bande de voleurs qui étend ses excursions depuis Carlsruhe jusqu'aux Pays-Bas, et compte près de 500 individus.

Du 13. — Mercredi dernier, les chambres de commerce de Mons et de Tournay réunies, ont fait hommage au Roi et à la famille royale de la médaille qu'elles ont fait graver pour exprimer leur reconnaissance, au nom de la province, au sujet de l'établissement du canal de Mons à Antoing.

L'auguste famille a accueilli cet hommage avec toute la grâce et l'affabilité possibles.

Du 14. — Un violent incendie a éclaté, hier, vers une heure de l'après-midi, dans une des aîles des bâtimens du Musée, contiguë à la Bibliothèque, et servant d'ateliers à des peintres. Toute cette aîle a été la proie des flammes, et est en partie consumée.

Le prince héréditaire et le prince Frédéric se sont rendus au lieu de l'incendie et ont animé par leur présence et leur conduite le courage des citoyens, parmi lesquels on a remarqué M. Lebrun, commis-greffier du tribunal civil et H. Wyns.

On attribue ce malheur à l'imprudence d'ouvriers plombiers qui avaient travaillé, le jour même, à des soudures de gouttières et ont laissé leurs réchauds allumés dans le grenier.

Du 14. — Ce qui suit est extrait de la correspondance de l'*Algemeine-zeitung*, datée de Rome, 24 décembre :

» Le comte de Celles, ambassadeur *plénipotentiaire* de la cour des Pays-Bas, a entamé ses négociations, non point directement avec le saint-père, mais avec l'autorité compétente, la *congregazione de sagri riti*. On apprend que les actes des négociations qui ont eu lieu précédemment aux Pays-Bas avec le nonce du pape d'alors, Mgr. Nasalli, ont été demandés à celui-ci, et remis à Mgr. Mazio, consultant de la congrégation susdite et assesseur au tribunal de l'inquisition, chargé spécialement par S. S. de la suite de cette affaire, de sorte que Mgr. Nasalli n'y est plus pour rien. »

Le correspondant semble envisager des difficultés relatives au collége philosophique.

Liége, le 10 *janvier.*

On nous écrit de Rome, en date du 28 décembre :

« On espère beaucoup pour la réussite des négociations entre la cour de Rome et le gouvernement des Pays-Bas.

» A son arrivée à Rome, M. le comte de Celles fixa un jour pour recevoir les nationaux. S. Exc. les accueillit de la manière la plus flatteuse.

» M. le comte de Celles a monté sa maison sur le même pied que celles des ambassadeurs des premières puissances représentées à Rome. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 17 *janvier* 1827.

La cour d'assises du Grand Duché a ouvert sa session du 1^er^. trimestre 1827, le 2 janvier, sous la présidence de M. le conseiller Haanen. — Elle a rendu les arrêts suivans : Le 2 janvier, Jean-Joseph Collin, de Menugoutte, district de Neuf-Château, convaincu d'avoir, la nuit du 5 au 6 août 1826, dans les champs, soustrait frauduleusement 28 gerbes de seigle appartenant à la veuve Mohy, et 35 gerbes de même grain, appartenant à Henri-Joseph Collin, le tout faisant partie de récoltes, a été condamné à 3 années de réclusion. — Le 3, Catherine Hellin, cuisinière, de Niederfeulen, et demeurant en dernier lieu à Anvers, accusée de vol dans une auberge, a été acquittée. — Le 4, Nicolas Breyer, journalier à Mondercange, convaincu de plusieurs vols de récoltes, a été condamné à trois années d'emprisonnement. — Le 5, Dominique Kremer, sans profession, né à Heittert, et en dernier lieu domestique à Autel-Haut, convaincu d'avoir, dans la nuit du 19 au 20 août 1826, dans la maison habitée par la famille Biver, à Autel-Haut, soustrait frauduleusement, à l'aide d'escalade et d'effraction, divers effets d'habillement et de chaussure, n'a été condamné qu'à cinq années de réclusion, vu les circonstances atténuantes. — Le 6, Jacques Spies, âgé de 19 ans, journalier, né et domicilié à Hondelange, et Claude-Jean-Baptiste Lebrun de Miraumont, âgé de 13 ans, né et domicilié à Hondelange, accusés, savoir : le premier, d'avoir, le 23 juillet 1826, en la commune de Hondelange, tenté avec violence, et aidé de Claude-Jean-Baptiste Lebrun de Miraumont, de commettre le crime de viol sur la personne de Catherine Schœder, jeune fille âgée de 13 ans ; le second, de s'être rendu complice de cette tentative pour avoir, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, a condamné Spies aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la flétrissure, et aux frais ; et en acquittant de l'accusation Lebrun de Miraumont, vu qu'il n'a pas agi avec discernement, a ordonné néanmoins qu'il serait conduit dans une maison de correction, pour y être élevé et détenu pendant quatre ans. — Le 8, Jean-Georges Mans, menuisier, né à Neuhornbach, en Bavière, et demeurant en dernier lieu à Luxembourg, prévenu d'un faux en écriture privée, a été acquitté. — Le 9, Pierre Prensen, voiturier, né et domicilié à Dickirch, accusé d'avoir, la nuit du 15 au 16 août 1826, à Dickirch, commis volontairement un homicide sur la personne de Charler Devillé, a été acquitté. — Le 11, Daniel Hames, âgé de 48 ans, garde-forestier particulier, né à Berg et domicilié à Niederfeulen, accusé de meurtre, a été condamné à deux ans d'emprisonnement, vu qu'il n'a été déclaré coupable que sur la question de provocation.

— Le 11 de ce mois, le tribunal correctionnel de Luxembourg a condamné à dix florins d'amende et aux frais de poursuite, chacun des trois individus ci-dénommés, savoir : Valentin Brandenbourger, domicilié à Bous, Jean Bauler, domicilié à Remerschen, et Pierre Niderkorn, domicilié à Cessingen, convaincus d'avoir exercé l'état d'instituteur primaire sans autorisation légale.

— Dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, vers onze heures, le sieur Jean-Pierre Coling, de la commune de Hamm, près Luxembourg, a péri bien malheureusement. Revenant de Sandweiler, où il avait conduit des grains, la charrette sur laquelle il était assis versa dans le fond dit Scheid-Grundt ; Coling tomba sous la voiture dont l'échelle lui fracassa le crâne ; une heure après, il a rendu le dernier soupir. Ce jeune homme n'était âgé que de 24 ans.

— Lundi dernier, vers cinq heures du soir, lorsque la diligence de Trèves à Luxembourg traversait le faubourg de Clausen, en cette ville, un petit garçon de 7 ans est tombé sous une des roues de la voiture, et a été grièvement blessé à la tête et aux bras. On désespère de le sauver. On dit qu'il a été poussé par ses camarades d'école, dans un moment où une foule d'enfans se livrait aux jeux pétulans de leur âge. Il faut s'étonner que de tels accidens ne soient pas plus fréquens, les rues de la ville et des faubourgs étant presque toujours encombrées d'enfans sans frein et sans surveillance, comme sans respect pour les passans et sans crainte des dangers qui les environnent. Les parens sont seuls coupables de tout ce qui leur arrive.

— Nous avons reçu de Louvain une lettre très-remarquable par les détails qu'elle renferme sur l'excellente conduite et sur l'esprit d'union, de concorde et de patriotisme qui règnent parmi les élèves du collége philosophique, principalement parmi ceux qui sont du pays de Luxembourg, et dont le nombre est presque égal à celui que toutes les autres provinces réunies ont envoyé à cet établissement. On cite, avec les plus grands éloges, la manière dont ils ont célébré le jour de la nouvelle année, jour auquel ils avaient obtenu quelques momens de liberté de plus que les jours ordinaires de vacance des classes. Le matin, ils sont allés, en corps, présenter leurs hommages à leurs professeurs ; réunis au repas ordinaire, tous, à un signal donné, se sont levés et ont porté un toast à S. M. le Roi, fondateur du collége philosophique. Le soir, assemblés de nouveau autour d'un modeste banquet, ils ont exprimé, par des chants nationaux, dans le plus profond recueillement et dans l'ordre le plus parfait, les sentimens qui les animent envers les bienfaiteurs de l'institution où s'élève une génération nouvelle d'hommes appelés aux augustes fonctions du ministère des autels.

— Le 15 de ce mois, vers six heures et demie du soir, une jeune femme, épouse du sieur B....., de Metz, domicilié depuis peu en cette ville, est tombée du second étage de sa demeure, rue du Marché-aux-Herbes, sur la voie publique, s'est cassé la jambe gauche et démi le pied droit ; son corps est couvert de contusions. La police et les gens de l'art sont accourus immédiatement dans la maison où elle avait été transportée, tant pour prendre les informations de justice que pour donner les secours nécessaires à cette infortunée.

Le sieur B..... a été écroué hier 16, dans la maison d'arrêt. Il paraît, d'après le bruit public, qu'il y a lieu d'établir une enquête scrupuleuse, afin de découvrir la cause qui a forcé cette jeune femme à un pareil acte de désespoir.

Le sieur B.... avait passé la journée à visiter divers cabarets en société de deux camarades qui, le même soir, en rentrant dans leurs ménages, ont donné à leurs femmes des preuves frappantes de tendresse conjugale et à leurs enfans des corrections paternelles, dont les deux voisinages ont retenti. Il y a des artisans dans notre ville, pour lesquels le *Lundi bleu* dure toute la semaine ; et s'ils sont à blâmer sous bien des rapports, ils sont aussi à plaindre de ce qu'en aucun lieu du monde ils ne sont rappelés aux principes de morale dont la pratique importe au repos et à la tranquillité de la société.

— Depuis le 16 du présent mois, le bureau du Commissaire de police est établi dans la maison n°. 355, sur le Rost, et il

sera ouvert, depuis le 1er. octobre jusqu'au 1er. avril, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et après midi, depuis deux jusqu'à cinq heures du soir; depuis le 1er. avril jusqu'au 1er. octobre, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et après midi, depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

SERVICE DE LA POSTE AUX LETTRES.

L'interêt public réclame des améliorations dans le service de correspondance du Grand-Duché avec les provinces et les royaumes voisins. Un grand nombre de négocians, pénétrés de l'importance et de la nécessité d'activer et de rendre plus fréquens, journaliers même, le départ et l'arrivée des postes aux lettres, ont soumis, à cet égard, des observations au Gouvernement. Espérons qu'ils obtiendront le succès le plus complet de cette démarche, et soyons même persuadés que ce succès est infaillible, puisque, dans une circonstance aussi majeure, le Gouvernement est lui-même intéressé à accueillir des vœux qui se concilient parfaitement avec les réformes qu'il semble disposé à introduire partout où le bien général en démontre l'utilité.

Dans l'état actuel des choses, la voie la plus longue pour correspondre avec la France, est, sans contredit, la poste aux lettres. Aussi cherche-t-on de toutes les manières à obtenir rapidement des réponses des villes françaises les plus voisines, de Thionville, de Metz, de Sierck, de Nancy, de Verdun, de Sarrelouis, etc.; car, par la poste, il faut subir un délai de cinq à huit jours. Il en résulte un inconvénient non moins préjudiciable aux villes qui viennent d'être nommées, le départ pour la France n'ayant lieu, de même que l'arrivée, que trois fois par semaine. Il est incontestable que le montant des droits de port en éprouve une diminution bien sensible; ce qui, au reste, est une considération financière à laquelle le Gouvernement seul est en droit de s'arrêter, mais qui doit disparaître tout-à-fait devant le besoin d'animer et de faciliter les relations du commerce avec le pays voisin.

On avait pensé que l'échange journalier des courriers entre Luxembourg et Thionville trouvait un obstacle dans le refus, de la part de la France, de supporter la moitié des frais; si cette opinion était fondée sur un fait vrai, il faudrait en conclure que nos voisins ont mal calculé: car il est palpable que la perception des droits sera quadruplée par l'adoption du système proposé. En tous cas, si la crainte d'augmenter les frais existe réellement, n'a-t-on pas la certitude que, quand même une légère augmentation de taxe serait indispensable, le public la supporterait sans murmurer; car qui ne sent pas combien un faible sacrifice serait préférable aux désagrémens et aux retards qu'éprouve la correspondance, d'après le mode actuellement existant? D'ailleurs, l'événement démontrera qu'une augmentation de taxe est inutile, et que l'administration verra croître les moyens de satisfaire aux besoins du service à mesure que son utilité bien sentie lui donnera de la consistance.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que le commerce du Grand-Duché sollicite un changement favorable à ses relations; mais, le moment est venu où il peut compter, avec assurance, sur un examen mûr et réfléchi des motifs qu'il invoque à l'appui de ses réclamations. On peut, en effet, se rendre raison facilement de ce qu'il est possible d'établir pour l'avenir, et l'on fait, à cet égard, les réflexions suivantes: Le courrier de Paris part à six heures et demie du soir; il arrive le lendemain vers minuit à Metz, le surlendemain, à onze heures du matin, à Thionville. De Thionville à Luxembourg le trajet se fait en quatre heures; ainsi, les lettres de Paris, parties de cette capitale le lundi, par exemple, à six heures et demie du soir, pourraient être rendues à Luxembourg le mercredi, à quatre heures de relevée, et être distribuées le jour même de leur arrivée. Il est donc de toute évidence que le départ du courrier de Thionville devrait avoir lieu tous les jours, et que, sous ce rapport, un changement est de la plus haute nécessité.

Il s'ensuivrait également la nécessité de changer l'heure de départ du courrier des Pays-Bas; lequel emporterait (en fixant l'heure de ce départ à six heures du soir) non-seulement les lettres arrivées de la ligne de Paris à Thionville, mais aussi toute la correspondance venue de Strasbourg, de la Bourgogne, de la Lorraine, de la Suisse et autres contrées. Quelle rapidité, quels avantages n'offrirait pas ce mode de service? Combien les lettres pour Namur, Liége, Verviers, etc., n'arriveraient-elles pas plus vîte à destination que par la route qu'elles parcourent aujourd'hui si lentement!

Dans le système actuel, les lettres parties de Paris le lundi ne nous parviennent que le samedi, et celles parties d'ici le mardi, n'arrivent à Paris que le jeudi dans la nuit. Ainsi, quant au départ pour la France, il conviendrait de le fixer de manière à le faire coïncider, *tous les jours*, avec celui du courrier qui quitte Thionville à onze heures du matin. Par ce moyen, les lettres de Bruxelles, Liége, Anvers, etc., etc., seraient rendues en soixante-douze heures à Strasbourg, où la malle arrive le surlendemain de son départ de Paris, en passant par Metz; par ce moyen encore, cette même correspondance serait rendue à Paris en moins de deux fois vingt-quatre heures après son départ de Luxembourg.

Ces changemens sont impatiemment attendus, non pas seulement pour l'avantage du commerce, mais aussi pour celui des relations entre particuliers, à raison de leurs affaires privées et de leurs intérêts domestiques. Toutes les considérations de bien public se confondent ici dans l'expression d'un même vœu avec une telle unanimité, que ce serait faire injure à l'autorité de douter de son empressement à satisfaire à des exigeances si nécessairement reconnues d'elle, et si hautement signalées par l'opinion publique.

Il est facile de prévoir qu'un autre mode de service sera également adopté pour la correspondance avec l'Allemagne, surtout lorsque la nouvelle route de Marche à Martelange sera exclusivement fréquentée pour le trajet des Pays-Bas sur Luxembourg. Il est même très-probable que cette route, monument de gloire pour le monarque qui nous gouverne, ouvrage empreint du talent d'un habile ingénieur, donnera bientôt lieu à une nouvelle organisation des transports officiels, et qu'elle ne sera pas moins importante pour les communications des postes aux lettres que pour les transports commerciaux, auxquels elle a été principalement destinée.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Bekanntmachung. Der Brennholz-Bedarf für die Militair-Institute hiesiger Bundes-Festung vom 1sten Juli 1827 bis dahin 1828, soll an Mindest-Fordernde in Entreprise überlassen werden, wozu ein Licitations-Termin auf den 24sten Januar d. J., Vormittags um 11 Uhr, im Amts-Locale der hiesigen Garnison-Verwaltung, ansteht, und wozu Unternehmungslustige eingeladen werden. Die Licitations-Bedingungen können täglich im Garnison-Verwaltungs-Büreau eingesehen werden. Luxemburg, den 6ten Januar 1827.

Königl. Preuß. Kriegs-Rath, Ober-Proviant-Meister und Garnison-Verwaltungs-Director, Adloff.

AVIS. Le bois de chauffage pour les administrations militaires de la forteresse fédérative de Luxembourg, nécessaire depuis le 1er juillet 1827 jusqu'au 1er juillet 1828, sera donné en entreprise au moins offrant, par adjudication publique, laquelle aura lieu le 24 janvier 1827, à onze heures du matin, dans les bureaux de la direction du casernement (maison de la Congrégation), c'est pourquoi tous ceux qui veulent entreprendre cette fourniture, sont invités à s'y rendre. Le cahier des charges est ouvert, pour quiconque veut s'en informer, tous les jours aux bureaux de ladite direction. — Luxembourg, le 6 janvier 1827.

Le Conseiller de la guerre, Commissaire-ordonnateur des vivres et Directeur du casernement, Adloff.

AVIS. — Mercredi, 31 de ce mois, vers les 8 heures du matin, il sera procédé devant le notaire soussigné, dans la coupe communale de Consdorff, à la vente publique en détail, de 1,200 cordes des Pays-Bas, de 130 corps d'arbres dont 40 propres à la Marine.

Echternach, le 13 janvier 1827. MAES.

Le soussigné, curateur de la succession vacante de feu Damien-Henri De Marchand, en son vivant, rentier, demeurant à Filsdorf, près Luxembourg, invite les créanciers de ladite succession de lui faire connaître leurs prétentions, et de produire dans le plus court délai possible, les titres y relatifs.

Trèves, le 8 janvier 1827. Brixius, avocat et avoué.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles:

12 Janvier, Huile de colza, présente . . . . . fl. 38 1/4, 38
id. id. mars et mai . . . . . » 36 1/2, 36

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.